

## **UN MODÈLE D'ÉVALUATION DE LA GRAVITÉ DU DANGER MENAÇANT L'ENFANT DANS LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ**

En matière de protection de l'enfance, en Belgique, le modèle protectionnel n'a cessé de s'affirmer à partir de 1912 pour se concrétiser en 1965 dans un cadre législatif toujours en vigueur actuellement.

Dès 1991, à la suite des transformations institutionnelles de la Belgique et des remaniements du droit de la famille, en accord avec l' « évolution de la société », est voté le décret de la Communauté française sur l' « aide à la jeunesse ». Celui-ci règle la mise en place et le fonctionnement d'un modèle social d' « aide » qui postule une « déjudiciarisation » du secteur et favorise le transfert des compétences vers les services sociaux, tout en reconnaissant à l'adolescent, au « jeune », une place d'interlocuteur qui a le droit à la parole pour intervenir dans sa propre histoire (Dupont-Bouchat, 2001).

Développés dans l'exposé des motifs, les objectifs du décret sont articulés autour de cinq principes fondamentaux : la priorité à la prévention, le droit à l'aide spécialisée, le respect des droits fondamentaux des jeunes et des familles, la priorité de l'aide dans le milieu de vie et la déjudiciarisation.

Le conseiller devient, dans un tel contexte, la véritable cheville ouvrière de l'aide spécialisée. Clef de voûte du système social de protection de l'enfance, il assume, dans le secteur social, un rôle d'évaluation similaire à celui que le juge de la jeunesse est amené à exercer dans le secteur judiciaire. Garant des procédures d'aide négociée, il ne s'efface que dans la mesure où l'aide imposée, relevant de la compétence exclusive du pouvoir judiciaire, est perçue comme une nécessité par le directeur de l'aide à la jeunesse, soit parce que la famille ne souhaite pas collaborer au processus d'aide qui doit être envisagé pour l'enfant, soit parce qu'elle n'est pas en mesure de se mobiliser à cet effet.

La problématique de l'évaluation de l'état de danger menaçant l'enfant / le jeune devient dans ce contexte un enjeu fondamental, non seulement pour les acteurs du secteur judiciaire chargés de l'application des procédures visant à assurer la protection de l'enfant, mais aussi, en définitive, pour les différents intervenants du champ du travail social légalement concernés par le diagnostic et le traitement des difficultés vécues par l'enfant. Cet élargissement du domaine d'intervention suppose dans un tel paradigme qu'une adaptation des méthodologies d'évaluation, une maîtrise plus grande des outils d'analyse et l'appropriation de techniques d'observation permettent à l'ensemble des acteurs du système d'aide mis en place autour du mineur en difficulté, d'exercer efficacement la fonction diagnostique et préventive que le système juridico-légal leur délègue.

Or, actuellement, force est de constater que les critères d'évaluation de l'état de danger ne sont généralement pas suffisamment clairs, reposent sur des notions peu opérationnelles et restent le plus souvent implicites. Dans le même ordre d'idée, la méthodologie qui guide le processus évaluatif dépend trop souvent des compétences personnelles, de l'expérience particulière, du cadre de référence idéologique ou de la personnalité individuelle de chacun des intervenants. La perception de l'état de danger apparaît également dans un tel contexte lourdement influencé, sur un plan écosystémique, par un corpus de pratiques qui, d'un service à l'autre, tendent à valoriser des procédures différentes.

La recherche-action menée actuellement dans le Service des Professeurs Pourtois et Desmet, à l'Université de Mons-Hainaut, a pour but d'élaborer un modèle d'évaluation de l'état

de danger. Celui-ci servira également à stimuler un projet de programme de formation en direction du personnel des services d'aide à la jeunesse amenés à participer à l'évaluation du fonctionnement des familles et de son impact sur le développement de l'enfant. Nous présentons ici, très sommairement, le cadre conceptuel et le canevas méthodologique de l'évaluation élaborés en partenariat avec quelque 300 travailleurs sociaux de l'Aide à la Jeunesse en Belgique francophone.

L'objectif que nous poursuivons à travers la mise en place de ce dispositif de recherche-action-participante consiste à élaborer un modèle d'évaluation de la gravité du danger menaçant l'enfant à partir duquel les intervenants sociaux pourront stimuler un processus de prise en charge du contexte familial qui soit effectivement adapté aux réalités vécues par la famille. Dans un tel contexte, les implications praxéologiques renforcent, en effet, inévitablement, les aspirations heuristiques.

A cet endroit, nous pensons important de souligner ce que recouvre la notion de modèle d'évaluation.

Nous entendons par modèle la représentation formelle d'idées ou de connaissances relatives à un phénomène. Cette notion de modèle suppose, dans le domaine de la maltraitance, de rendre compte d'une façon à la fois exhaustive et opérationnelle de l'ensemble des observations relatives à un contexte familial donné et à son fonctionnement idiosyncratique.

Le concept d'évaluation renvoie, quant à lui, au souci, à partir du modèle, de confronter l'ensemble des données observées et formalisées (référé) à un ensemble de critères (référentiel) en vue de prendre une décision et/ou d'améliorer la compétence professionnelle de ceux qui sont chargés de venir en aide aux familles. Par compétence professionnelle, nous désignons l'aptitude de l'intervenant à mobiliser et à combiner des ressources dans ces familles (Alföldi F., 2005).

Dans le domaine de la parentalité, lorsqu'il s'agit de prévenir les risques de maltraitance, il nous paraît essentiel de pouvoir, disposer d'outils facilitant une évaluation institutée. Cette démarche méthodologique, grâce à une réflexion collective et approfondie dont le processus peut être observé, permet effectivement de limiter les effets de ce que T. Tomkiewicz (1997) désigne par la violence décisionnelle. Ce concept fait référence à la tendance à engager l'avenir d'un enfant sans énoncer explicitement les critères sur lesquels repose le processus décisionnel. Ce type de violence est en réalité susceptible de se manifester chaque fois qu'un jugement s'étaye sur des évaluations implicites ou spontanées et implique des décisions lourdes de sens pour le développement de l'enfant et de sa famille (placement, séparation, guidance éducative, etc...).

Le risque d'une telle dérive violente se manifeste avec une acuité particulière chaque fois qu'il s'agit, pour un agent social, de porter un jugement sur des pratiques éducatives culturellement déterminées ou socialement marquées. L'identification des habitus (Bourdieu, 1984), la mise à jour des habitudes et la révélation des indices de protension (Bourdieu, 1984) prennent dès lors une importance fondamentale. L'enjeu est, en effet, de distinguer clairement ce qui relève de la violence éducative et ce qui ressort davantage de pratiques familiales socialement intériorisées ou culturellement métabolisées. Le plus souvent, ces dernières, en heurtant les stéréotypes et en brouillant les images associées au fonctionnement des familles, ne font, en réalité, violence... qu'aux représentations du travailleur psychosocial chargé de vérifier la pertinence des pratiques.

Les habitus de classe hérités d'une trajectoire, les habitudes de vie imprégnant la quotidienneté, ainsi que la façon particulière de marquer d'avenir les pratiques de chaque jour constituent, en effet, autant de points d'ancrage des réalités familiales susceptibles à la fois d'en éclairer la compréhension et d'en permettre l'évaluation.

Le modèle d'évaluation de l'état de danger envisagé par notre recherche tient compte de la triple perspective selon laquelle s'organise habituellement la prévention de la maltraitance : orthogénique, maïeutique et humaniste.

La première façon d'envisager le diagnostic des situations de maltraitance familiale suppose de repérer les facteurs de risque susceptibles d'influencer le dysfonctionnement familial. L'objectif de cette approche consiste à isoler « ce qui se passe mal » dans la famille et plus particulièrement ce qui nuit à la construction identitaire harmonieuse de l'enfant, en regard de ses droits fondamentaux. Nous qualifions cette perspective d'orthogénique dans la mesure où elle vise à corriger les dysfonctionnements de la famille, soumise à une grille étiologique.

La deuxième modalité diagnostique consiste à identifier les facteurs de protection au sein de la famille, c'est-à-dire, essentiellement, les compétences parentales, mais aussi les aptitudes et les capacités de chacun des membres de la famille. Cette approche envisage de s'interroger sur ce qui pourrait amener la famille à « éduquer bien ». Il s'agit d'une perspective maïeutique, puisque ce type d'intervention, articulée autour des compétences familiales, considère que la solution se trouve à l'intérieur du système qu'elle prétend changer.

Enfin, la troisième perspective envisage de considérer les effets des deux modalités précédentes sur le développement de l'enfant ; celui-ci étant vu, non pas comme la victime passive du comportement qu'il subit, mais comme l'acteur riche des ressources d'un processus qu'il vit véritablement.

La place laissée à la conscience pédagogique des parents (Baartman, 1996) et la meilleure prise en compte de l'expression des besoins psychosociaux essentiels (Pourtois, Desmet, 2004), tant de l'enfant que de l'ensemble des membres de la famille, permettra de formaliser un projet qui, prenant en considération à la fois le contexte écosystémique (Belsky, 1980) et la dimension spatio-temporelle dans lesquels s'inscrit la famille, contribuera à inscrire durablement des facteurs de bientraitance dans le développement de l'enfant et, dans le même temps, à diminuer fondamentalement l'influence négative des éventuels indices de maltraitance.

Dans cette optique de recherche-action-participante, nous nous sommes efforcés, au-delà du travail de méta-analyse des processus maltraitants, de soumettre l'ensemble des données théoriques recueillies à l'ensemble des travailleurs sociaux des Services d'Aide à la Jeunesse et de Protection Judiciaire dans chaque arrondissement de Wallonie et Bruxelles.

Les deux réunions organisées dans chaque service ont ainsi permis l'élaboration progressive d'un canevas conceptuel suffisamment opérationnel pour être validé par la pratique. Ce travail a également débouché sur une réflexion globale concernant la méthodologie de l'évaluation de l'état de danger.

La conception de ce référentiel commun semble répondre pleinement à l'attente du secteur de l'aide à la jeunesse. Toutefois, il apparaît clairement que les travailleurs de terrain revendiquent davantage un ensemble d'outils opérationnels susceptibles de rendre compte efficacement de leurs observations plutôt qu'une grille d'évaluation qui tendrait à instrumentaliser les individus concernés par ces observations. Il apparaît donc impératif de mettre à la disposition des travailleurs psychosociaux des outils d'analyse, d'observation et de compréhension suffisamment sensibles aux particularités sociales et culturelles des familles rencontrées pour prendre également en compte la spécificité de chaque arrondissement.

Parmi les nombreux éléments de réflexion proposés par les intervenants consultés, quatre données sont généralement mises en évidence : la notion du temps, l'idée de valeur, la plasticité comportementale des familles et leur aptitude aux changements, l'importance de l'écrit pour rendre compte des réalités observées ou ressenties.

Le temps est au centre de toute intervention : rapidité de la prise en charge quand il s'agit de protéger un enfant en danger, gérer la crise, trouver de l'aide spécialisée... De plus, dans

l'évaluation du changement, le temps n'a souvent pas le même sens pour l'enfant, pour sa famille, pour l'intervenant, pour l'administration.

La question des références préoccupe de nombreux intervenants. Si le travailleur social est un élément de la relation systémique mise en mouvement, il lui est parfois difficile d'y trouver sa place, tant ses valeurs et ses croyances sont interpellées. Or, dans un souci de respect de l'autre, mais aussi d'efficacité professionnelle, le travailleur social doit tenir compte des valeurs impliquées dans la façon dont les différentes cultures perçoivent la notion d'aide. L'évaluation implicite renvoie à ces jugements de valeur non exprimés, basés sur des stéréotypes qui nuisent à une relation d'aide efficace.

Un autre élément cité concerne la notion de plasticité qui renvoie à la capacité de modifier ses comportements, ses pensées, en fonction de la prise de conscience de la réalité ; en d'autres termes, savoir rencontrer et intégrer la remise en question de soi. Comment entraîner la famille dans un processus de changement ? Les intervenants se trouvent très souvent confrontés à des familles en détresse, en rupture sociale, installées dans des stratégies de survie, ne parvenant pas à exprimer leurs difficultés et, dès lors, engluées dans des processus de « rétention ».

Les travailleurs sociaux rencontrés décrivent également leurs difficultés rédactionnelles des rapports d'évaluation. Un canevas d'écriture commun est réclamé afin de parvenir à une certaine cohérence entre les services.

Dans l'état actuel de la recherche, nous envisageons d'ouvrir le champ de réflexion à l'ensemble des services de première ligne (principaux acteurs de la prévention), aux organismes privés agréés (spécialisés dans le suivi des jeunes et de leur famille), ainsi qu'aux membres du Parquet et de la magistrature. Il s'agit en effet de susciter et d'organiser un échange de savoirs et d'expériences dans le but d'élaborer un corpus de connaissances commun et de construire un ensemble d'outils d'évaluation adaptés aux besoins de la totalité de ses utilisateurs. Ce travail de concertation épistémologique trouvera par ailleurs son aboutissement quand les familles elles-mêmes seront, dans la dernière phase de la recherche, associées au processus de réflexion.

Parallèlement à l'ouverture de forums Internet (<http://ceris.umh.ac.be>), des réunions de travail sont ainsi organisées autour de quatre critères essentiels de l'évaluation de l'état de danger : la relation d'aide, les besoins, le développement de l'enfant et les ressources familiales.

*In fine*, la recherche débouchera sur la mise en place d'un véritable programme de formation qui tiendra compte à la fois de la complexité du cadre conceptuel, qui doit nécessairement guider l'évaluation des pratiques familiales, et de l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les travailleurs psychosociaux chaque fois qu'ils sont amenés à prendre des décisions dans un domaine aussi lourd de sens. Tout ce travail doit être considéré comme un véritable processus de recherche-action-formation dans lequel le souci de validité scientifique des chercheurs et l'intention d'agir des praticiens se renforcent mutuellement.

## **Bibliographie**

ALFÖLDI F. (2005), *L'évaluation en protection de l'enfance, théorie et méthode*, Paris, Dunod

BELSKY J. (1980), Child Maltraitment: An Ecological Integration, *American Psychologist*, 35, 4, 320-335

DUPONT-BOUCHAT M.-S. (2001), L'enfant, la famille, la justice et l'Etat. De la protection de l'enfance à l'aide à la jeunesse, in BONMARIAGE J., MARQUET J., *L'enfant, entre maltraitance et protection*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant

BAARTMAN H. (1996), *Opvoeden kan zeer doen. Over oorzaken van kindermishandeling, hulpverlening en preventie* (Raising children can hurt. About causes of child maltreatment, treatment and prevention), Utrecht

BOURDIEU P. (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit

POURTOIS J.-P., DESMET H. (2004), *L'éducation postmoderne*, Paris, PUF

TOMKIEWICZ A. (1997) Violences dans les institutions, à l'école et à l'hôpital, in GABEL M. et coll., *Enfances en danger*, Paris, Fleurus